

longuement exposée, car c'est sur ce terrain que l'accusation se sent le plus forte. Andocide s'était avoué coupable : il le restait en dépit de l'impunité dont il avait eu le bénéfice ; on avait pu lui épargner la mort : il était toujours un sacrilège. Il fait donc le récit de l'affaire des Hermès¹. Ce sont d'abord les dénonciations de Teucros, puis celle de Dioclidès qui donne 42 noms parmi lesquels figurent ceux d'Andocide et de son père. Nous rappellerons plus loin le récit dramatique de la séance de la Boulé où les Conseillers Mantithéos et Apséphion, dénoncés, supplient qu'on ne les mette point à la torture, la prise d'armes, le triomphe de Dioclidès conduit au Prytanée, et la nuit d'angoisse où, dans la prison, Charmidès détermine Andocide à faire connaître les vrais coupables. Andocide dénonce donc, outre ceux dont les noms ont été donnés par Teucros², quatre personnes ne figurant pas sur la liste de ce dernier ; il révèle aux enquêteurs tout ce qu'il sait de l'affaire, et, notamment, le rôle d'Euphilétos qui a mis en avant le projet sacrilège. Dioclidès, convaincu de mensonge, est mis à mort, et les Athéniens respirent, « délivrés de cruelles angoisses et de mutuels soupçons. »

*Le décret
d'Isotimidès.
Andocide s'éloigne
d'Athènes.
Deux essais
de retour.*

Pour Andocide cette tranquillité ne devait pas être de longue durée. Ses anciens amis, qui le tenaient pour un traître, guettaient un moyen de se venger de lui : à leur instigation, Isotimidès fit voter un décret qui frappait d'atimie et excluait des temples et de l'agora ceux qui s'étaient rendus coupables d'impiété. Ce décret, si nous en croyons Andocide, le visait personnellement. Ruiné — il l'assure

1. I, 34-69.

2. Voir I, 59 et la note.